

Règlement intérieur GDS

ADHERENTS

Tout adhérent (sauf personne morale) à jour de sa cotisation, est convoqué aux Assemblées Générales et bénéficie du droit de vote.

Membre actif : toute personne physique qui contribue activement à la réalisation des objectifs et qui participe régulièrement aux activités. Il doit avoir suivi la formation « bénévole » dispensé par un membre du Conseil collégial.

- membre du Conseil collégial: Toute personne désignée par un vote lors de l'Assemblée générale annuelle qui coordonnent et administrent le lieu.

- membre « animateur »: Toute personne qui propose une activité.

Tout membre « actif » est invité à s'exprimer lors des rencontres mensuelles des adhérents.

Membre usager: Toute personne physique qui fréquente le lieu.

Membre partenaire: Toute personne morale qui souhaite être partenaire du lieu.

COTISATIONS

Membre actifs et usagers, suivant les possibilités de chacun.e :

- Réduite : 2€/an
- Normal : Entre 5€ et 20€/an
- Soutien : de 3€ à 10€/mois ou de 36€ à 120€/an

Pour les association adhérentes, le montant de la cotisation est de :

- Réduite : 50€/an
- Normal : 100€/an
- Soutien : 200€/an

Cette adhésion offre une petite zone de stockage dans la réserve et la possibilité d'organiser des activités au Grain de Sable.

UTILISATION DU LOCAL

Activités : réunion, atelier, conférence, permanence, projection, débat, concert, rencontre...

Le local ne peut en aucun cas être le support d'une activité commerciale.

Il ne peut être utilisé que pour des activités entrant dans l'objet de l'association et seulement par des personnes physiques ou morales adhérentes.

Un membre actif ayant suivi la formation «bénévole» doit systématiquement être présent lors d'activité publique.

Toute proposition d'activité et ses modalités doivent être validée par le conseil collégial.

- **FINANCEMENT / RECETTES**

Buvette

Pour toute activité, la buvette revient au Grain de Sable. Seul un membre actif peut être en charge.

Buffet

Toute personne morale ou physique peut proposer un buffet ou repas à prix libre ou fixe (À faire valider par le Conseil collégial). Les recettes reviendront à l'organisateur.

Entrée

Préférence pour un **prix libre** mais possibilité pour un **prix fléché**. (À faire valider par le Conseil collégial)

- **Co-organisation** avec le Grain de Sable : partage des frais et des recettes des entrées
 - **Organisation autonome**: la totalité des frais est à la charge de l'organisateur et la totalité des recettes des entrées revient à l'organisateur
 - **Le GDS** : la totalité des frais est à sa charge et la totalité des recettes lui revient.
- Une association peut bien évidemment décider de reverser ses recettes au Grain de Sable ;)
- Événement **Soutien** : à définir par le bureau collégial.

- **PAF (Participation Aux Frais) pour les personnes morales**

Les activités proposées peuvent être privée ou publique. 3 créneaux possibles : matin / après-midi / soirée.

Le montant de la PAF pour l'organisateur dépend du type d'activité :

- Privée : 5€
- Publique : 10€

Un abonnement donnant droit à 10 créneaux est possible :

- Privée : 35
- Publique : 70

Une participation de 5 e sera demandé pour le vidéo-proj ???